

## TARIFS LOCATIONS DES SALLES

<b>TARIF EN EUROS. Les chèques seront libellés à l'ordre du Trésor Public</b>	<i>Associations de Petit Réderching</i>	<i>Particulier de PETIT -REDERCHING</i>	<i>Particuliers et Associations Extérieurs</i>
<b>TARIFS JOURS FÉRIÉS et WEEK -END (à partir du vendredi 17h jusqu'au lundi 8h)</b>			
<b>SALLE SOCIO – CULTURELLE /CUISINE</b>	<b>130€</b>	<b>130€</b>	<b>250€</b>
<b>Montant des arrhes</b>	65€	65€	125€
<b>TOUTE LA SALLE Gymnase / cuisine – salle socioculturelle</b>	<b>300€</b>	<b>300 €</b>	<b>500 €</b>
<b>Montant des arrhes</b>	150€	150€	250€
Salle 3 pour réunion .	GRATUIT		
Salle socioculturelle pour Assemblée Générale.	130€		
<b>Montant des arrhes</b>	65€		
<b>TARIFS SEMAINE DU LUNDI AU JEUDI</b>			
SALLE SOCIO CULTURELLE <i>Sans cuisine</i>	GRATUIT	45€	100€
SALLE 3	GRATUIT		
SALLE SOCIO CULTURELLE <i>Avec cuisine</i>		65€	125€
<b>TARIF 1 JOUR SEMAINE POUR toute activité non commerciale rémunérée</b>			
GYMNASE		80€ PAR MOIS	
SALLE SOCIOCULTURELLE		40€ PAR MOIS	

En complément des tarifs indiqués dans le tableau, le conseil municipal valide les propositions suivantes.

**CAUTION** : Quelle que soit la nature d'occupation de la salle, il sera demandé :

**- LOCATION SALLE SOCIOCULTURELLE ET OU GYMNASE SANS PISTE DE DANSE**

Une caution de 300 € pour les frais de réparations occasionnés aux matériels, aux installations, au bâtiment, au mobilier.

Une autre de 200 € sera demandé pour défaut de rangement et /ou de nettoyage.

**- LOCATION SALLE SOCIOCULTURELLE ET GYMNASE AVEC PISTE DE DANSE**

Une caution de 600 € pour les frais de réparations occasionnés aux matériels, aux installations, au bâtiment, au mobilier.

Une autre de 200 € sera demandé pour défaut de rangement et /ou de nettoyage.

➤ **GRATUITÉS DES SALLES LE WEEK -END.**

- Mise à disposition à titre gratuit de la salle pour l'organisation d'une manifestation à but lucratif une fois par an pour les associations de Petit - Réderching.
- L'APE bénéficie de la gratuité de la salle pour l'organisation de deux manifestations par an . Toutes les autres locations seront facturées au tarif en vigueur.
- Mise à disposition gratuite à toute association du village organisatrice de la fête de la musique.
- Les couverts seront facturés lors de chaque location y compris lors de la mise à disposition à titre gratuit de la salle.

Pour tout renseignement, il est vivement conseillé de prendre contact avec le secrétariat de mairie ou d'envoyer un email à : [socioculturelle.petitred@orange.fr](mailto:socioculturelle.petitred@orange.fr).

Toute réservation de salle s'accompagne obligatoirement de la signature d'un contrat de location, versement d'arrhes, chèques de caution et attestation d'assurance de responsabilité civile couvrant les risques locatifs.